

Etymôn, une couveuse d'activité et un outil de micro-financement pour des jeunes porteurs de projet d'activité économique.  
Informations de fin 2003.

## 1- Contexte socio-économique global

### ■ Économie globale et évolution technologique

Le nombre de créations d'entreprises en France est en baisse légère mais constante depuis plus d'une dizaine d'années. Or la création d'entreprise est le premier créateur d'emploi en France (on estime le nombre d'emplois créés à plus de 500.000). Plusieurs hypothèses ont pourtant été émises pour expliquer cette désaffection, et des mesures concomitantes ont été mises en places :

- Des charges sociales trop élevées : mise en place de l'ACCRE qui exonère les chômeurs créateurs des charges sociales la première année.
- Des formalités administratives trop complexes : créations des CFE qui regroupent la plupart des formalités en un guichet unique, développement du régime fiscal de la micro-entreprise qui simplifie la comptabilité des petites structures.
- Un manque de financements : création de la prime ACCRE, puis plus récemment de l'EDEN, développement de fonds privés : ADIE, France Active, FIR, CIGALEs, sociétés de caution mutuelles (telles que Mutua-Equipement et SOFARIS), de nombreuses bourses et fondations et des réseaux de Business Angels.

Ces dispositifs qui favorisent tous le développement des projets n'ont pas infléchi la tendance et pourtant 13 millions de français déclarent vouloir un jour créer leur activité. Nous remarquons qu'aucun de ces dispositifs ne s'adresse à la personne. Le facteur psychosociologique n'a jamais été pris en compte alors qu'il occupe une place essentielle dans la décision personnelle de quitter son emploi ou un statut de demandeur d'emploi indemnisé pour se lancer à son compte.

Les premières couveuses sont apparues en Rhône-Alpes en 1994, il s'agissait de Créons et Cap Services. Elles visent à sécuriser le parcours du créateur d'activité en ouvrant notamment la possibilité de tester l'activité avant de se lancer. Le mouvement coopératif a développé de façon très dynamique des structures de type couveuse par l'essaimage. Le réseau des Boutiques de Gestion a lui aussi repris l'idée et a développé des couveuses sous forme associative. On peut noter que toutes les couveuses quelque soit leur forme portent juridiquement les activités en phase de test. Etymôn est l'une des trois couveuses en France à ne pas porter juridiquement les activités des personnes accompagnées.

- Politiques sociales nationales

La DGEFP a diffusé une circulaire (2000/16 du 26 juin 2000) qui ouvrait un droit à l'expérimentation pour les couveuses d'activité. Si cette circulaire a été cassée par le Conseil d'Etat, elle prouve un engagement du ministère de l'emploi et de la solidarité dans le sens de la sécurisation du parcours des créateurs d'activité et d'un meilleur accompagnement de ces derniers.

La loi pour l'initiative économique de Renaud Dutreil a tenté d'engager une reconnaissance des couveuses d'activité qui se traduit par le CAPE. Si l'idée été de prendre en compte les expériences d'acteurs de terrain qui ont construit les couveuses, le résultat n'est pas satisfaisant. Pendant la durée du CAPE, le porteur de projet qui débute son activité économique est tenu de s'immatriculer auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) compétent. Pendant l'exécution du CAPE, le bénéficiaire n'est pas lié par un contrat de travail à la société ou l'association. Il n'est pas rémunéré au titre de ce contrat. Le CAPE contractualise la phase d'accompagnement post et anté-crédation, mais il ne cherche pas à sécuriser le parcours du créateur.

## 2- Contexte micro-social de l'expérimentation

- Champ d'activité : Secteur, branche, filière, niche, etc.

Le projet est développé par Etymôn, couveuse d'activité cherchant à accompagner à la création d'activité économique par des jeunes porteurs de projet en répondant à leur problématique.

Le fonds de soutien à l'initiative des jeunes est porté par Etymôn, une couveuse d'activité qui est installée à Toulouse depuis juillet 2000. Le fonctionnement de la couveuse s'appuie essentiellement sur le dispositif

Emploi-Jeune. L'association a signé avec la DDTEFP de la Haute-Garonne quatorze conventions. Trois d'entre elles concernent les postes d'accompagnateur et de directeur de l'association. Les onze restantes sont attribuées à des jeunes porteurs de projet qui ont un projet de création d'activité. À la fin de l'année 2006, les quatorze conventions signées entre l'association et le DDTEFP arriveront à échéance, le dispositif Emploi-Jeune n'ayant pas été renouvelé.

Etymôn offre un accompagnement global de la personne et du projet et, comme peu de couveuses en France, un salaire équivalent au SMIC. Le porteur de projet devient salarié au poste de développeur d'activité, sa mission est de se consacrer totalement à son projet tout en bénéficiant d'un accompagnement. Le salaire dont il dispose lui permet de répondre à ses besoins primaires et d'en libérer une partie pour son activité.

L'accompagnement se situe tant en termes d'organisation, de démarches administratives, de soutien que d'indicateur purement économique. Il varie entre quatre à seize heures par mois en fonction du porteur de projet et de la nature de l'activité. Etymôn met aussi à disposition une salle de réunion, du matériel et une connexion Internet haut débit. Le développeur d'activité et l'accompagnateur rédigent régulièrement des contrats d'objectif qui établissent les actions à mettre en oeuvre pour le bon fonctionnement de l'activité.

Lorsque le développeur d'activité entre chez Etymôn, il est au stade de démarrage : l'idée est construite, le dossier de création partiellement rédigé, les clients repérés. Après quelques semaines d'accompagnement, la phase-test démarre, le développeur inscrit son activité auprès de l'administration concernées. Il reste salarié dans Etymôn et développe sa propre entreprise ou association. Il quitte Etymôn lorsque l'activité permet de dégager un revenu équivalent au salaire antérieurement versé par l'association.

Les développeurs d'activité participent au fonctionnement de la couveuse en versant dix pour cent de leur chiffre d'affaires.

Notre public :

Le Fonds de soutien à l'initiative des jeunes s'adresse à des jeunes en situation économique précaire et ne disposant pas d'un environnement social favorable. Etymôn veillera, dans la mesure du possible, à ce que la parité homme-femme soit atteinte. Le jeune doit, aussi, faire preuve :

- De détermination à faire aboutir le projet : nous poserons la question de savoir ce que représente le projet dans le parcours du jeune : cohérence avec son parcours personnel, temps de maturation'
- De capacité à développer le projet : prédisposition dans sa personnalité à écouter les conseils, capacité à prendre du recul, à jeter un regard critique sur son projet, capacité à apprendre, à acquérir des méthodes.
- De valeurs de solidarité : volonté de s'inscrire dans une logique solidaire.

Les types de projet :

Etymôn soutient tous types de projet d'activité économique, créateur d'au moins un emploi, dans tous secteurs d'activité. Le projet doit cependant, respecter une certaine éthique : il ne doit pas aboutir à détruire du lien social, engendrer de la pollution, contribuer à l'exploitation de populations fragilisées'

Les projets en milieu rural ou au sein des quartiers en difficulté seront prioritaires. Les projets relevant de l'économie solidaire seront considérés avec attention.

Etymôn finance les entreprises individuelles, SARL, EURL, Association, SCOP, et toutes micro-activités dont les besoins de financement au démarrage sont d'un faible montant.

Etymôn, après trois années d'expérimentation, a construit une méthode et des outils adaptés au public «jeune créateur d'activité ».

Aujourd'hui, nous travaillons à abonder un fonds de soutien qui finance les frais liés au démarrage de la micro-activité.

Pour permettre aux porteurs de projet qui ne bénéficieront pas des emplois jeunes de démarrer une activité dans de bonnes conditions, il est nécessaire de trouver un financement supplémentaire qui pourra prendre la forme d'un fonds de soutien mutualisé pour les différents projets.

En effet, un porteur de projet bénéficiant du RMI et des allocations de logement perçoit environ 582 €(350 € + 232 €) soit 335 €de moins que le SMIC (917 €) actuellement versé.

Or, ce complément de trésorerie disponible, en marge d'un revenu RMI réservé aux besoins propres de la

personne, est indispensable pour faire face aux frais engendrés par un projet en développement (frais de déplacement, de communication, cautions et premiers loyers etc.).

Ce fonds sera géré par Etymôn qui pourra financer certains besoins, au coup par coup et sur justificatifs.

Le porteur de projet conserve ces allocations (ARE, RMI), Etymôn accorde une ligne de crédit (environ 3000 euros), débloquée sous forme de subventions et de prêts à taux 0, en fonction des besoins. Le déblocage des fonds est approuvé par un comité de décision sur justificatifs.

Le porteur de projet dispose alors, d'un accompagnement, de moyens matériels et de moyens financiers. La mise en place d'un fonds de soutien répond aux besoins de financement des micro-projets accompagnés en palliant le versement du salaire actuellement versé dans le cadre de la couveuse d'activité. Ce nouveau dispositif aidera à pérenniser notre action en nous ouvrant à un public plus large.

- Localisation : Région, pays, canton

Le local de l'association se situe à Toulouse. Si la vocation d'Etymôn est à dimension régionale, la méthodologie d'accompagnement qui repose sur un suivi hebdomadaire ne permet pas à Etymôn de soutenir des porteurs de projet trop éloignés géographiquement. En réalité, le territoire d'intervention se définit plutôt dans un rayon de 50 Km autour de Toulouse.

De plus, force est de constater que les porteurs de projet qui prennent contact avec l'association viennent en grande partie de l'agglomération toulousaine. L'attraction économique de Toulouse, le fort maillage du tissu associatif et plus largement la forte concentration d'acteurs qui oeuvrent pour la création d'activité économique amènent les porteurs de projet à s'établir sur l'agglomération toulousaine.

La mise en place du fonds de soutien à l'initiative des jeunes est l'occasion pour l'association de communiquer de façon régionale et de toucher des porteurs de projet situés en dehors de Toulouse et sa proche banlieue.

- Projet : Charte, valeurs, conventions

La vocation d'Etymôn est d'accompagner de jeunes porteurs de projet, qui ne se retrouvent pas dans les dispositifs d'aide à la création d'activité. Etymôn veut encourager la démarche de projet chez les jeunes. Elle s'attache à accompagner les personnes dans leurs démarches, quelque soit l'aboutissement du projet (abandon ou pérennisation).

### **3- Conditions de réalisation de l'expérience**

- Droit du travail en vigueur

Etymôn est confrontée à 3 aspects juridiques qui vont à l'encontre de son expérience:

Les porteurs de projet ont un statut de salarié. Or, il manque un élément essentiel constitutif du contrat de travail dans la relation entre Etymôn et les développeurs d'activité : la contrepartie. En effet, en contrepartie de leur salaire, les porteurs de projet ne travaillent non pas pour Etymôn, mais pour eux-mêmes.

Les porteurs de projet ont pour mission de rendre leur projet viable. Ils peuvent donc créer une structure juridique (entreprise ou association) pour laquelle ils travaillent alors même s'ils sont toujours salariés d'Etymôn. Il s'agit clairement de mise à disposition théoriquement illégale de main d'oeuvre. Certaines DDTEFP et notamment celle de la Haute-Garonne ont émis un avis de tolérance sur ces points.

Enfin, dans le cadre de la loi Nouveau-Services Emploi-Jeune, les nouveaux emplois créés doivent être d'utilité sociale, lorsque le secteur marchand ne remplit pas cette fonction de façon satisfaisante. Les postes de développeur d'activité d'Etymôn sont-ils d'utilité sociale ?

Etymôn considère que le fait de créer et pérenniser son propre emploi sur le secteur marchand est une activité d'utilité sociale (à condition toutefois qu'elle n'entraîne pas de façon concomitante la suppression d'un emploi existant).

**Avec la suppression du dispositif Emploi-Jeune en 2006, Etymôn se sortira du flou juridique dans lequel elle évolue depuis son démarrage.**

Si le CAPE est mise en place en 2004, Etymôn continuera à accompagner avant et après la création, des jeunes porteurs de projet (en marge de la couveuse) et de mettre à leur disposition des moyens matériels pour

développer leur activité. L'absence de salaire pourra être compensé par le maintien des revenus sociaux (cumulables partiellement avec une activité en démarrage) et le fonds de soutien à l'initiative des jeunes pourra couvrir les frais liés au commencement de l'activité (frais de déplacement, stock de matière première ou de marchandises, caution ou aménagement d'un local professionnel).

Le fonds de soutien couplé d'un accompagnement adapté peut permettre à Etymôn d'apporter une réponse financière au porteur de projet.

- **Transférabilité de l'expérience**

Le dispositif accompagnement au sein d'une couveuse tel qu'il a été construit et développé par Etymôn ne sera pas transférable en l'état étant donné la suppression des Emplois-Jeunes. Cependant, la méthode d'accompagnement d'Etymôn est transférable. Les dispositifs d'accompagnement sont aujourd'hui nombreux en France. Etymôn est un des seuls organismes en Midi-Pyrénées à avoir construit une méthode d'accompagnement adaptée à la problématique des jeunes créateurs.

- **Mise en réseau**

Etymôn a été développée par le Réseau Initiatives Midi-Pyrénées (Rés-in'). Rés-in' est un réseau constitué par une centaine de jeunes ayant vécu la démarche de projet, dans le but de favoriser la transmission d'expériences de jeune à jeune et de promouvoir l'initiative dans la population jeune. Rés-in' s'adresse à tous les porteurs de projet, quel qu'en soit la nature (culturel, social, économique, sportif) et que le projet soit ponctuel ou s'inscrive dans le long terme.

Etymôn a pour sa part développé des partenariats techniques (avec le CRP par exemple, pour la formation des développeurs d'activité) et des partenariats méthodologiques et institutionnels (avec EFICEA dans le cadre du groupe couveuse).

Le positionnement en tant que financeur de micro-projet économique va permettre de tisser des partenariats avec les autres dispositifs de financement de jeunes créateurs d'activité économique (ADIE, Défi-jeune, FIR).

## **4- Partenaires de l'opération**

- **Promoteurs et porteurs de projet**

Le projet de couveuse pour les jeunes porteurs de projet a été porté par le Réseau Initiatives constatant qu'un certain nombre de projet n'aboutissait pas pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec une absence de faisabilité économique.

Le projet de création d'un fonds de soutien à l'initiative des jeunes a été porté par les salariés et les administrateurs d'Etymôn.

- **Usagers et accompagnateurs**

Les usagers sont actuellement, les jeunes porteurs de projet soutenus et salariés aux postes de développeurs d'activité dans la couveuse. Avec la mise en place du fonds de soutien, les usagers seront les porteurs de projet accompagnés par Etymôn et qui bénéficient du fonds. Ils bénéficient d'un accompagnement de qualité, d'un salaire ou d'un droit de tirage sur le fonds de soutien et de matériel mis à disposition par Etymôn. Un représentant des usagers siège et dispose d'un droit de vote au Conseil d'Administration.

Les deux accompagnatrices en poste ont été recrutées pour leur qualité d'écoute et de vision globale des difficultés rencontrées par les jeunes porteurs de projet. Les compétences purement techniques dans le montage d'un projet de création ont été le second critère de recrutement. Elles accompagnent le créateur en prenant en compte les aspects économiques et les aspects d'organisation générale liés au projet, mais aussi elles sont un véritable soutien psychologique et une source d'encouragement. Un représentant des accompagnatrices siège et dispose d'un droit de vote au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de personnes qualifiées dans l'accompagnement et le financement de chômeurs créateurs d'entreprise, d'une spécialiste d'économie solidaire, d'un juriste, de dirigeant associatif d'un représentant du Rés-in', d'un salarié d'accompagnateur et d'un développeur d'activité salarié par la couveuse.

Nom, prénom	Fonction	E-mail
Carolle RIO	Présidente	<a href="mailto:carolle.rio@wanadoo.fr">carolle.rio@wanadoo.fr</a>
Boris WAHL	Vice-Président	<a href="mailto:boris.wahl@caramail.com">boris.wahl@caramail.com</a>
Sébastien LERY	Trésorier	<a href="mailto:lery.sebastien@wanadoo.fr">lery.sebastien@wanadoo.fr</a>
Morgane COURNARIE	Administratrice	<a href="mailto:mcgane@wanadoo.fr">mcgane@wanadoo.fr</a>
Muriel COGNE	Administratrice représentante du collège développeurs d'activité	<a href="mailto:murielcogne@hotmail.com">murielcogne@hotmail.com</a>
Cécile COSTE	Administratrice représentante du collège permanent	<a href="mailto:chocho_cecile@hotmail.com">chocho_cecile@hotmail.com</a>
Le Réseau Initiatives	Administrateur représentant le Réseau Initiatives	<a href="mailto:resin@resin.asso.fr">resin@resin.asso.fr</a>

- **Financeurs**

Ce projet a été rapidement soutenu par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, la Caisse des Dépôts et Consignations, la DDTEFP de la Haute-Garonne et la Fondation Caisse d'Epargne. Le secrétariat d'Etat à l'économie solidaire est venu plus tard pour consolider cette expérience. Les conventions avec l'ANPE et le Conseil Général de la Haute-Garonne ont été signées en 2003.

La fondation Védior Bis a abonder en 2003, le fonds de soutien.

## **5- Financement de l'opération**

- **Ressources marchandes**

Une participation au coût de l'accompagnement est demandée aux développeurs d'activité. Elle s'élève à 10 % du chiffre d'affaires avec un forfait minimum de 100 euros par mois. Une participation sous forme de cotisation sera demandée aux porteurs de projet disposant d'un droit de tirage sur le fonds de soutien.

Une convention valable 3 ans a été signée avec l'ANPE. La prestation vise à accompagner les jeunes porteurs de projet, en dehors de la couveuse et à travers le dispositif OPI (objectif projet individuel).

Le Conseil Général de la Haute-Garonne et Etymôn ont conventionné pour la mise en oeuvre de prestations d'accompagnement de jeunes porteurs de projet au sein de la couveuse.

- **Ressources non-marchandes**

L'essentiel du coût des postes est financé par le programme national « nouveaux emploi - nouveaux services » (80% du coût total tant pour les 11 bénéficiaires que pour les 3 permanents). La région Midi-Pyrénées participe de façon dégressive à hauteur de 20 % du SMIC la première année, 15 % la seconde, etc.

Etymôn bénéficie d'une CPE (convention promotion emploi) et du soutien du secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire.

Le fonds de soutien est actuellement abondé par la fondation Védior-Bis et la fondation Créavenir du Crédit Mutuel Midi-Atlantique. Les particuliers et les porteurs de projet sortis d'Etymôn seront sollicités pour abonder le fonds.

- **Ressources non monétaires**

Les membres du conseil d'administration interviennent de façon bénévole dans la définition de la stratégie de la structure. Ils interviennent également bénévolement dans l'accompagnement des porteurs de projet par du

conseil, une mise en réseau et un témoignage de leur propre parcours.

## **6- Chronogramme**

- Définition du projet

Le Réseau Initiatives a été constitué en 1995. L'idée d'Etymôn a été proposée en mars 2000. L'idée initiale intégrait l'opportunité qu'offrait le dispositif Emploi-Jeune pour sécuriser les porteurs de projet dans leur démarche. L'idée s'orientait initialement dans le sens d'une structure qui porterait juridiquement les activités avant leur lancement. La complexité de la gestion et la responsabilité qu'entraîne ce type de fonctionnement nous a amené à imaginer un mode de fonctionnement sans portage, mode de fonctionnement qui a été retenu et développé. Une vingtaine de porteurs de projet, candidats à un soutien par une structure de type couveuse ont été repérés à cette période. Leur consultation nous a permis de définir les prémices de nos méthodes.

Le projet de fonds de soutien, quant à lui, a démarré en 2003 ; après une première phase de réflexion, le projet a été présenté aux financeurs potentiels. Les fonds trouvés, une méthode d'instruction des demandes de financement a été mise au point. Un premier déblocage des fonds devrait avoir lieu au quatrième trimestre de cette même année et nous permettre, éventuellement d'affiner son contenu.

- Mise en place du réseau

À partir de juin 2000, la DDTEFP a été sollicitée pour donner son aval à des pratiques qui sortent du strict cadre légal. La DDTEFP est également l'interlocuteur pour l'octroi de postes Emploi-Jeunes de développeurs d'activité. D'autres partenaires ont été sollicités pour financer l'ingénierie, il s'agit du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il a été décidé en accord avec ces derniers d'appliquer à la couveuse ce qu'elle préconise pour les porteurs de projet : le droit à l'expérimentation. Plutôt que de réaliser une étude théorique préalable au démarrage de la couveuse, nous avons décidé de tester le principe et d'adapter nos méthodes à la réalité de l'expérience.

Le démarrage du fonds de soutien sera testé de 2003 à 2006 afin d'en confirmer la pertinence, de l'adapter aux situations rencontrées et de professionnaliser Etymôn sur le métier du micro-crédit.

- Les interfaces

L'expérience a donc débuté en octobre 2000 par l'intégration de 2 premiers développeurs d'activité. En avril 2001, tous les postes étaient pourvus. En parallèle, nous avons intégré des locaux, acquis du matériel informatique, perfectionné nos méthodes pédagogiques et recruté des ressources humaines.

À ce jour (août 2003), les méthodes sont stabilisées, Etymôn a soutenu 20 porteurs de projet dont 8 ont lancé leur activité et 8 sont encore en cours d'accompagnement. La mobilisation d'un comité de pilotage à l'occasion de la fin de la période d'expérimentation (2000-2002) nous a encouragé à pérenniser notre action en continuant à offrir un accompagnement adapté aux jeunes et à trouver les moyens auprès des partenaires institutionnels pour pérenniser les postes d'accompagnement.

## **7- Les difficultés rencontrées**

- Définition du projet

Le choix de l'expérimentation qui a prévalu sur celui de l'étude théorique préalable a permis de résoudre les difficultés rencontrées, en portant une écoute particulière aux difficultés et aux besoins des jeunes développeurs d'activité et aux analyses des accompagnatrices. Notons toutefois qu'Etymôn a bénéficié d'une conjoncture politique nationale et départementale favorable à l'expérimentation en la matière.

- La mise en relation des acteurs

Le choix qui a prévalu de démarrer l'expérimentation sans constituer de comité de pilotage ne nous a pas confronté à ce type de difficulté. Ce choix stratégique a permis d'une part de lancer l'expérimentation dans des délais très courts, et d'autre part de ne pas orienter a priori l'expérimentation dans un sens ou dans un autre. En ce qui concerne le fonds de soutien, nous veillerons dès le démarrage à travailler avec nos partenaires dès la mise en place du fonds.

- Le financement : délai, etc.

Aucune véritable difficulté ne s'est posée à ce stade, les différents partenaires travaillaient déjà en réseau

préalablement au projet Etymôn. Chaque interlocuteur a été particulièrement réceptif et réactif pour contribuer à développer le projet. La fondation Védior Bis qui a dégagé une somme de 15 000 euros pour le fonds de soutien, nous permet de lever d'autre financement auprès d'autres fondations ou de mutuelles.

## **8- Résultats escomptés**

- Insertion sociale

La principale finalité que nous avons définie est la valorisation de la démarche d'initiative des individus soutenus. Cette valorisation peut se faire de deux façons :

- Créer les conditions pour faire aboutir le projet en apportant des réponses à chaque problème posé qu'il soit technique, méthodologique ou psychologique.
- Permettre aux individus de faire le deuil de leur projet en préservant la valorisation de la démarche. Si le projet porté n'aboutit pas, les personnes pourront ainsi se consacrer plus tard au développement d'un autre projet grâce entre autres à la capitalisation des acquis méthodologiques, des connaissances et des compétences que lui ont apportées leur première démarche.
- Ouvrir aux jeunes un micro-financement pour le démarrage de leur activité
- Pérennisation de l'activité

L'activité d'Etymôn dépend complètement des politiques locales et nationales et de leurs acteurs qui seront ou non réceptifs aux hypothèses et aux valeurs portées par Etymôn. Dans ce contexte, le rôle d'Etymôn est de démontrer dans le temps qui lui est imparti (5 ans jusqu'au terme des financements NSEJ) la pertinence de l'outil. Il s'agit donc pour Etymôn de maximiser à ressources égales le nombre de projets pérennisés et le nombre d'individus qui auront capitalisé les acquis de leur démarche de projet. Ce second point étant bien entendu le plus difficile à évaluer.

Le mise en place et le professionnalisation d'Etymôn en tant que financeur de micro-activité permettra à Etymôn de poursuivre son action d'accompagnement en dehors du dispositif couveuse Emploi-Jeune.

## **9- Évaluations**

- Définition du groupe expert

Un comité de pilotage constitué notamment de partenaires financiers a été constitué au printemps 2002. C'est ce comité de pilotage qui sera en position de conclure de la pertinence de l'outil. Un travail de recherche est également envisagé en lien avec des universités pour apporter des éléments statistiques, sociologiques et psychologiques pour permettre au comité de pilotage de mieux évaluer la pertinence de l'action d'Etymôn et de statuer sur sa pérennisation.

En ce qui concerne le fonds de soutien, un comité de pilotage sera constitué au quatrième trimestre 2003, afin de valider la pertinence de l'outil et d'approfondir nos méthodes. Nous souhaitons que ce comité soit composé des principaux financeurs et experts en micro-crédit.

- Résultat

L'évaluation nécessite une certaine antériorité. Après une première phase dite d'ingénierie qui a consisté à mieux définir et à ajuster l'outil, son rôle et ses méthodes, Etymôn entre dans une phase stabilisée. C'est l'étude de l'action d'accompagnement et de financement sur cette phase stabilisée qui permettra de produire et de communiquer un résultat mesurable dans des conditions objectives.

## **10- Confrontation des résultats**

La confrontation des résultats entre les bénéficiaires, les acteurs, les financeurs et le réseau de partenaires, sera envisageable à partir de la constitution du comité de pilotage.

La phase d'expérimentation a permis une première confrontation des résultats. Cependant, c'est uniquement au terme des cinq ans d'activité de la couveuse et de la mise en place du fonds de soutien que les résultats pourront être discutés.